



**CORSALIS Logistics Real Estate**

16 rue Dumont d'Urville  
75116 Paris - France

**SOCIETE D'EQUIPEMENT DE TOURAINE**  
A l'attention de Monsieur Clément Mignet  
40 rue James Watt  
37200 TOURS

A Paris, le 8 septembre 2022

**Objet :** actualisation information des propriétaires de terrains impactés par les zones d'effets thermiques en cas d'incendie.

**Par LRAR :** n° 1A 199 951 8209 7

Monsieur le Directeur Général,

Nous faisons suite au courrier LRAR qui vous a été adressé le 8 juillet dernier, par lequel nous vous informions que, dans le cadre de ses activités de développeur immobilier, la société CORSALIS Logistics Real Estate envisageait la création d'un entrepôt logistique d'une surface bâtie d'environ 12 500 m<sup>2</sup> sis : rue Adrienne Rolland, ZAC Isoparc à Sorigny (37250).

Tel que nous avons pu vous l'indiquer dans le courrier susvisé, le bâtiment accueillera des marchandises de grande consommation et comportera également des bureaux, des locaux sociaux et des locaux techniques. L'activité ne sera pas classée sous le régime SEVESO, toutefois au regard des caractéristiques de l'activité qui y sera entreprise, cet établissement relèvera notamment du régime de l'Enregistrement au titre de la rubrique 1510 de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Dans le cadre de l'instruction de notre dossier par les services instructeurs de la DREAL Centre Val de Loire, nous avons revu les modélisations faites dans le cadre de notre dossier de demande d'enregistrement ICPE.

Elles montrent désormais qu'en cas d'incendie, seuls les flux thermiques de 3 kW/m<sup>2</sup> (correspondants aux effets irréversibles) pourraient sortir de nos limites de propriété et avoir des impacts sur les bandes de terrain situées au Nord et au Sud des parcelles sur lesquelles notre projet sera implanté.



Pour faire suite à nos différents échanges avec la collectivité et conformément aux directives des services de la DREAL Centre Val de Loire, nous vous informons ainsi par la présente des zones potentiellement impactées sur l'emprise des terrains dont la SET est propriétaire.

Vous pourrez ainsi trouver, jointe à ce courrier et pour votre parfaite information, la notice complète Flumilog reprenant l'actualisation du schéma de cartographie des flux thermiques de notre projet découlant de ces nouvelles modélisations.

Restant à votre disposition pour toute question, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Rémi GOLEGER  
Directeur Associé

Pièce jointe : notice Flumilog de cartographie de flux thermiques actualisée